

La messe extraordinaire fait son entrée dans le séminaire de Lyon

Author : spo

Categories : [Enquête et analyse](#)

Date : 13 octobre 2010

Hier soir, 12 octobre, l'abbé Claude Barthe, qui faisait au Centre Saint-Paul, rue Saint-Joseph, à Paris, une conférence à propos de son dernier livre, *La messe à l'endroit. Un nouveau mouvement liturgique* (Éditions L'Homme nouveau), a donné, d'après un de nos informateurs sur place, une information rectificative intéressante.

Contrairement aux renseignements qu'il avait eus précédemment et dont il avait fait état dans une émission de *Radio Courtoisie*, le 11 octobre, au micro de Philippe Maxence, une année propédeutique (année de discernement avant l'entrée dans le premier cycle du séminaire, correspondant dans les séminaires traditionnels à l'année de spiritualité) pour la forme extraordinaire s'ouvre effectivement à Lyon en cette rentrée. Bien qu'un certain nombre de candidats au sacerdoce diocésain exercé préférentiellement en la forme extraordinaire se soient désistés (7 sur 8), du fait qu'on leur annonçait qu'ils seraient soumis à la forme ordinaire lors de leur entrée en premier cycle, l'un d'entre eux a maintenu sa candidature. Le cardinal Barbarin et Mgr Batut son auxiliaire, chargé de patronner cette fondation, ont eux aussi maintenu leur décision.

C'est donc une expérience de principe qui s'ouvre, mais qui est à ce titre particulièrement intéressante, puisque pour la première fois depuis la réforme de Paul VI, dans les murs mêmes d'un séminaire diocésain français, sera habituellement célébrée la messe sous la forme extraordinaire comme axe principal de la première formation au sacerdoce diocésain, pour celui (et plus tard, éventuellement) pour ceux qui opteront pour cette voie. Bien entendu, la question majeure reste celle de la suite : les séminaristes qui y entreront pourront-ils bénéficier de la célébration de la forme extraordinaire au cours du premier et du second cycle du séminaire lyonnais, ou devront-ils poursuivre ailleurs leur formation ? Pour l'instant, il est posé que s'ils restent dans le séminaire diocésain, ils rentreront dans la voie « ordinaire ».

Et cependant, la poursuite du processus « extraordinaire » dans le cadre diocésain et dans les murs du séminaire n'est pas impensable, dans la mesure où il existe déjà dans plusieurs séminaires étrangers, avec l'encouragement du Saint-Siège qui insiste pour que tous les séminaristes diocésains puissent bénéficier au cours de leur formation d'une préparation à la messe traditionnelle et donc d'une expérience concrète de sa célébration habituelle. Rappelons que Mgr Burke, aujourd'hui Préfet du Tribunal de la Signature apostolique, lorsqu'il était archevêque de San Luis, aux Etats-Unis, avait introduit cette formation et cette pratique de la messe en la forme extraordinaire dans son séminaire diocésain, en dédiant même une chapelle de sa maison de formation à l'usage exclusif du rite traditionnel.

Selon l'abbé Barthe, à cette incitation « au sommet » correspond un fort désir « à la base », c'est-à-dire une demande par une portion non négligeable de séminaires diocésains d'une formation à la messe traditionnelle. Qui veut la fin (des vocations), veut les moyens (la liturgie traditionnelle). Dans cette perspective *réaliste*, le modeste et fragile exemple de Sainte-Blandine pourrait donc s'étendre (aux années de séminaire qui suivront : c'est pour le coup la condition *sine qua non* de sa survie) et être imité (dans d'autres séminaires diocésains).